

- NOM : PRENOMS :
- Poids : Taille : Groupe sanguin et signe rhésus :
- Vaccin antitétanique fait le :
- Allergies :
- Bilan cardio-vasculaire : (ECG 12 dérivations) T.A. au repos :
- Pouls au repos : à l'effort : 1 minute après :
- Capacité vitale mesurée : appréciée : très bonne / bonne / insuffisante *
- Reflexes tendineux : normaux / anormaux *
- Limitations articulaires (lieu, degré) : non / oui *.....
- Amputation ou prothèse : non / oui *.....
- Amyotrophie : non / oui *.....
- Etat de l'audition (voix chuchotés entendues à 3 mètres) : normal / anormal *
- Etat de la vue : acuité visuelle exigée avec ou sans correction 09/10 + 09/10. 10/10 + 08/10 toléré.
Acuité visuelle : avec sans correction : O.D. : /10 O.G. : /10
Port de lunette : oui non Port de lentilles de contact : oui non
Vision des couleurs (pas de confusion des drapeaux utilisés en compétition) : normale / anormale *

* Rayer la mention inutile

Les indications données par le médecin examinateur sont placées sous son entière responsabilité.

En cas d'anomalie ou de chiffres inférieurs, il doit faire appel à un médecin fédéral de la FISA.

Le recours à un ophtalmologiste qualifié est :

- Obligatoire pour l'obtention d'une première licence internationale ou après cinq ans d'interruption.
- Vivement conseillé pour l'obtention d'une première licence d'une autre catégorie ou après cinq ans d'interruption.
- Obligatoire pour le bilan d'une vision monoculaire plus ou moins réduite et non corrigible et une vision controlatérale à 10/10^{ème} (à l'exclusion d'une cécité unilatérale totale et / ou d'une rétinopathie pigmentaire). Dans un tel cas une licence peut être accordée quelle que soit sa catégorie si :
 - Le champ du regard est égal ou supérieur à 200°.
 - La vision stéréoscopique est utilisable.
 - La vision des couleurs est correcte.

Signature du médecin